

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DE LA LIGNE FERROVIAIRE  
CAEN-SAINT-LO-RENNES (ADPCR)

Hôtel de Ville – BP 330  
50010 SAINT-LO CEDEX

Adresse postale :  
6 L'Angevinière  
50240 SAINT-LAURENT DE TERREGATTE

E-mail : [jy.colas@orange.fr](mailto:jy.colas@orange.fr)

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET  
Ministre  
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des  
Transports et du Logement  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Saint-Lô, le 27 juillet 2011

OBJET : Autocars Eurolines Liaison RENNES-ROUEN.

Madame la Ministre,

Nous venons de prendre connaissance de la mise en service par Eurolines d'une liaison interrégionale RENNES-ROUEN, la première en France.

Depuis 1990, notre association se bat pour le maintien et l'amélioration de la ligne CAEN-SAINT-LO-RENNES qui était menacée de fermeture entre COUTANCES et DOL DE BRETAGNE à partir de 1992. A cette époque, il était envisagé de faire circuler des autocars directs via l'autoroute A 84, privant ainsi de liaisons ferroviaires bon nombre de villes moyennes dont AVRANCHES et PONTORSON (desserte du MONT-SAINT-MICHEL). Les relations avec la Bretagne auraient alors été impossibles pour beaucoup de bas-normands et de touristes !. La mobilisation des élus et de la population a prouvé aux décideurs la nécessité de maintenir l'intégralité de la ligne. Le schéma régional des transports, voté en 1998 par le Conseil Régional de Basse-Normandie, a prévu de lourds investissements qui se déroulent progressivement dans le but de rénover la totalité de la ligne LISON-DOL, les sections CAEN-LISON et RENNES-DOL étant déjà modernisées.

Nous pensons que l'idée de faire circuler des autocars via l'autoroute A 84 était complètement écartée, nous étions naïfs, car voilà que des projets privés surviennent.

Cette desserte routière risque de remettre en cause l'équilibre financier des liaisons TER existant actuellement entre RENNES - CAEN et CAEN - ROUEN. Le trafic TER CAEN - RENNES représente presque un tiers du trafic global du réseau TER bas-normand et le trafic TER CAEN - ROUEN en représentant le dixième.

Nous craignons donc :

- Une chute du trafic ferroviaire avec les pertes de recettes induites,
- Une remise en cause d'un service public de transport ferroviaire de voyageurs, ayant un véritable rôle d'aménagement du territoire entre Rouen – Caen et Rennes,
- Un accroissement du transport routier (le temps de parcours est plus court et la tarification plus avantageuse) au détriment du transport ferroviaire, en contradiction totale avec les recommandations du Grenelle de l'environnement,

Nous ne comprenons pas que les pouvoirs publics autorisent ce genre de liaison qui vient en concurrence frontale avec la liaison ferroviaire pour laquelle l'Etat et la Région et les autres collectivités locales ont consacré des sommes très importantes depuis plusieurs années.

De plus, on peut avoir des doutes au niveau de la sécurité en raison des nombreux accidents constatés chaque année sur cet axe.

Certes, la desserte envisagée pour l'instant n'est pas très étoffée mais ce n'est peut-être que les prémices servant de test et par la suite, on peut imaginer des relations plus denses qui auraient un effet catastrophique pour les relations ferroviaires.

Nous sommes donc totalement opposés à cette relation routière inacceptable et nous comptons sur votre intervention afin que cette situation cesse.

Nous espérons que, de son côté, la SNCF va réagir en rétablissant la correspondance ratée, du lundi au jeudi, à CAEN, entre le train RENNES-CAEN n° 852855 qui arrive à 12 h 07 et le train CAEN-ELBEUF (ROUEN) n° 852054 qui part à 12 h 05 !

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Yves COLAS  
Président de l'ADPCR  
Représentant Régional de la FNAUT  
pour la Basse-Normandie

Copie :

- M. le Préfet de Région Basse-Normandie,
- M. le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie,
- M. le Directeur Régional de la SNCF,
- M. le Directeur Régional DREAL.